

Département du Var

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SAINT CYR SUR MER**

Arrondissement de
TOULON

Canton de
Saint Cyr sur Mer

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2020-17

Nombre de Membres 13

Séance du 28 octobre 2020

En exercice : 13
Présents : 10
Exprimés : 10
Dont représenté :

L'an deux mille vingt, le vingt-huit octobre,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER réuni dans la salle « les Glycines », Avenue d'Arquier, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Président.

OBJET :

Étaient présents : MM BARTHÉLEMY - BAIXE.
MMES de PISSY - GUIROU – SAMAT – MANOUKIAN – ORSINI –
DUVAL – SCARSO – TROGNO

PRIX DE JOURNEE 2021

**RESIDENCE
AUTONOMIE
« La Falquette »**

Étaient excusées : MMES ALIMY – COURTIER - NEVIERE

Assistent : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.
Mme CONI – Directrice de la Résidence Autonomie

Vu le budget prévisionnel 2021,

Vu l'activité réalisée en 2019 et celle estimée en 2020, pondérées par l'impact de la crise sanitaire, Monsieur Le Président propose de retenir les nombres de journées suivants :

	Hébergement	Restauration
Nombre de journées retenues	27 203	26 500

Ce nombre de journées estimé et le budget 2021 proposé, permettent de calculer le prix de journée 2021, ainsi :

	BP N-1	BP 2021	EVOLUTION
Total brut classe 6	1 164 248,27 €	1 150 493,49 €	-1,20%
Recettes en atténuation de dépenses	72 839,18 €	109 866,72 €	33,70%
Charges nettes à répartir	1 091 409,09 €	1 040 626,77 €	-4,88%
(+/-) Reprises de résultat	30 000,00 €		
Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs (a)	1 061 409,09 €	1 040 626,77 €	-2,00%
hébergement	27 301	27 203	-0,36%
restauration	26 627	25 503	-4,41%
hébergement (60,78 % du prix de journée moyen)	22,64 €	22,75 €	0,47%
repas (39,22 % du prix de journée moyen)	16,24 €	16,28 €	0,27%
Prix de journée moyen (a / nbre de journée hébergement)	38,88 €	38.92 €	0,11%

L'évolution du prix de journée prévoit une augmentation de 0,11%.

Monsieur le Président propose, en conséquence de fixer les prix de journée par logement ainsi que les tarifs pour la restauration, de la manière suivante :

TARIFS PAR LOGEMENT

TYPES DE LOGEMENT	PX JOURN. MOY.	COEF.	PRIX DE JOURNEE
STUDIO TYPE T1 26 m2	22,75 €	0,695	15,89 €
STUDIO TYPE T1 31 m2	22,75 €	0,829	18,86 €
STUDIO TYPE T1 bis 36 m2	22,75 €	0,963	21,90 €
STUDIO TYPE T1 bis 39 m2	22,75 €	1,044	23,75 €
STUDIO TYPE T1 bis 39 m2 (couple)	22,75 €	1,044	23,75 €

TARIFS POUR LA RESTAURATION

TYPES DE REPAS	PRIX REPAS
DEJEUNER	10.50 €
DINER	5.78 €
TOTAL	16.28 €

Résidents relevant de l'Aide Sociale :

Le montant de la participation aux frais de repas des résidents **relevant de l'Aide Sociale** est proposé à :

- **5.26 €** pour le repas du midi
- **2,90 €** pour le repas du soir

Sachant que la participation du Département du Var est égale à 50% des tarifs appliqués aux repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE de revaloriser le prix de journée moyen de la Résidence Autonomie la Falquette de 0,11 % pour l'année 2021,

Adopte les tarifs d'hébergement et de restauration pour 2021, tel que proposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme,

Le Président

Signature électronique

Philippe BARTHÉLEMY